

gouverneurs en conseil, le onzième étant le sous-ministre de la Santé nationale.

Ce comité devrait être une garantie suffisante. Quand nous aborderons cet article, nous discuterons en détail de la composition du comité, mais, pour ce qui est de cet amendement, je ne vois pas comment le ministre peut revenir sur ses pas et dire aux provinces: «Je vais être le seul juge de l'argent que vous dépenserez. Si votre programme ne me plaît pas, il faudra le mettre de côté». De cette façon, il violerait l'AANB et empiéterait sur la compétence provinciale en matière d'éducation.

La Caisse fournira 500 millions de dollars, soit à peu près le même montant que la province d'Ontario se propose de dépenser pendant une période de dix ans. Les députés savent, ou devraient savoir, que cette somme représente la participation du gouvernement fédéral.

● (8.00 p.m.)

Cette subvention est échelonnée sur une période de 15 ans. J'estime qu'elle devrait être triplée. Sauf erreur, tous les orateurs qui m'ont précédé estiment que nous devons financer nos recherches. Je demande au ministre et au gouvernement fédéral de financer totalement les recherches. C'est une question qui devrait relever du gouvernement fédéral et ce dernier devrait fournir les instruments de recherche, car c'est une préoccupation nationale et il devrait y avoir une politique nationale de la santé. Je ne vois pas comment le gouvernement fédéral peut dire à une province qu'il est le seul arbitre de la situation. Ce serait une attitude erronée car, je le répète, on interviendrait dans le domaine provincial de l'éducation et peut-être dans celui des municipalités qui y participeraient.

M. Barnett: Monsieur le président, j'ai suivi avec attention l'argument du député de Simcoe-Est. Je crois qu'il a mal compris le sens de l'amendement proposé. Sauf erreur, il ne s'agit aucunement de modifier les dispositions qui régissent l'octroi des subventions aux provinces aux fins énoncées dans le bill, mais plutôt de clarifier la situation quant à la source de ces fonds.

Le député de Simcoe-Est, qui représente une circonscription de l'Ontario, n'a peut-être pas constaté la même situation que certains d'entre nous, lorsque nous voyons que de vastes sommes d'argent du gouvernement fédéral sont dépensées dans des entreprises qui sont ensuite présentées comme étant des réalisations totalement provinciales. En tant que député de la Colombie-Britannique, je suis

au courant de cette situation pour ce qui a trait à la contribution du Trésor fédéral à la construction de la route transcanadienne. En Colombie-Britannique, sauf lorsqu'une fois en passant un député intervient à titre personnel pour signaler certains aspects de la situation, les gens sont portés à croire que la route transcanadienne a été construite par le représentant de la circonscription de Kamloops à l'Assemblée législative de la province.

A cet égard, j'aimerais signaler qu'une telle situation ne s'applique pas à d'autres juridictions. Lorsque je visitais l'année dernière certains États américains, je me rappelle qu'à un certain endroit où on exécutait des entreprises de concert avec d'autres États, il y avait un vaste panneau qui établissait les chiffres exacts de la répartition des fonds entre le Trésor fédéral, le Trésor de l'État, etc. Il n'était pas question de donner l'impression que ces entreprises étaient dues à la générosité d'un représentant ou d'un haut fonctionnaire du gouvernement.

Si je saisis le but de l'amendement, il s'agit, me semble-t-il, de stipuler que les paiements provenant de la caisse d'aide à la santé et qui sont versés en fait par le Trésor du Canada seraient désignés comme tels, afin que les gens d'une province donnée n'aient pas l'impression que ces installations sont fournies en totalité à titre de cadeau d'un ministre particulier de la province. En vertu de mon expérience comme député fédéral qui n'a jamais été partisan, pendant son mandat, d'aucun gouvernement fédéral au pouvoir et qui n'a jamais été non plus un partisan politique du gouvernement de sa propre province, j'aimerais dire qu'un tel amendement aurait peut-être un effet salutaire; il aiderait à tirer les choses au clair dans l'esprit du peuple canadien et lui indiquerait dans quel but ses impôts sont dépensés et de quelle source ils proviennent. De ce point de vue, et à la lumière de l'expérience acquise par certains d'entre nous, c'est un amendement qui, à mon avis, mérite un examen sérieux de la part de la Chambre.

M. Byrne: Monsieur le président, j'appuie bien sincèrement l'amendement proposé par mon collègue de la Colombie-Britannique. Il y a quelques mois, je prenais la parole lors de l'étude d'un projet de loi d'initiative parlementaire prévoyant certains octrois aux provinces. J'ai alors signalé que la province de Colombie-Britannique, c'est-à-dire son premier ministre et son corps administratif, ne reconnaissent pas comme il se doit les montants d'argent qui sont mis à leur disposition.